

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT INC.	Numéro de permis 1049001	Date d'inspection Le 19 novembre 2021	
Nom de l'établissement Garderie La Découverte Centre de développement de l'enfant		Numéro de téléphone (506) 395-5420	
Adresse 3120 rue Principale Tracadie-Sheila NB E1X 1A2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
36(6) Le lit portatif, le matelas de sieste ou le matelas d'un lit d'enfant ou d'un parc pour enfant est lavable et étanche ou est couvert d'une enveloppe étanche.	36(6)	16 déc. 2021	19 nov. 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
Le ratio n'a pas été pris car la lacune a été corrigé par courriel.			

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 19 novembre 2021

Date

original signé par
Ginette Robichaud

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 19 novembre 2021

Date